

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2026

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N° 2850)

AMENDEMENT

N° CL49

présenté par
M. Masségia

APRÈS L'ARTICLE 5 QUINDECIES, insérer la division et l'intitulé suivants:

| |
|--|
| Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale. |
|--|